APRÈS ART. 3 N° 53

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE - $(N^{\circ} 947)$

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 53

présenté par M. Warsmann

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer la division et l'intitulé suivants:

Chaque année, avant le 30 juin, est publié un rapport sur l'utilisation du dispositif de compte personnel de formation pour le financement des différentes catégories de permis de conduire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.